



Concours Facebook, gagnant

Par **Parisville**, le **30/12/2013** à **17:54**

Bonjour,

Participant à un jeu concours Facebook, le jeu étant d'obtenir le + de j'aimes possibles remportera la somme de 50 €.

J'ai participé à ce jeu concours, et j'ai été nommé gagnant..

J'ai donc donné mes coordonnées, afin de recevoir le chèque..

Cependant, l'admin du site, m'envoie un message pv via facebook, et me demande, que le service juridique me demande au préalable de valider deux points concernant ma participation.

1 - Le nom et prénom ne correspondent pas à l'intitulé de mon compte Facebook : les noms et prénoms sont différents.

2 - Beaucoup de mes "J'aime" proviennent de l'International et ont été obtenus très rapidement au moment du vote. Et on me demande comment cela a été possible..

Je leur répond donc ;

" Bonjour, et merci d'avoir répondu à ma question. Concernant le facebook, en effet, les nom/prénom de ne sont identiques, histoire de ne pas donner ma vraie identité en public, (Je peut éventuellement donc, changer ce nom..). En ce qui concerne les "j'aimes", je me suis aidé, principalement de mes amis et entourages, je me suis aussi aidé de la communauté des internautes, via forum, etc... Cordialement."

Ma question est, suite à ma réponse que j'ai envoyé à l'admin, aurai-je des chances de

recevoir mon chèque ?

Bien cordialement.

Par **Lag0**, le **30/12/2013** à **18:11**

[citation]Ma question est, suite à ma réponse que j'ai envoyé à l'admin, aurait-je des chances de recevoir mon chèque ? [/citation]

Bonjour,

Personne ici ne pourra vous répondre car il faudrait connaître l'intégralité du règlement de ce concours pour savoir si votre participation a bien respecté ce règlement.

Par **Parisville**, le **30/12/2013** à **18:18**

Bonjour, et merci Lag0 d'avoir répondu à ma question.

Cependant, j'ai bien fait l'affaire de pouvoir vérifié qui il y avait un règlement à respecter lors de se jeu concours avant d'y participer, malheureusement, j'ai chercher et aucun règlement n'a été rédigé pour ce jeu concours.. Juste une bannière, indiquant l'instruction du jeu concours..

De plus normalement en bas de chaque bannière il devrait y avoir un astérisque, avec "Règlement du jeux...."

Cordialement

Par **moisse**, le **01/01/2014** à **19:06**

Bonjour,

Il n'en demeure pas moins vrai que la bonne foi est indispensable dans la conclusion de toutes les conventions.

Si vous recevez votre chèque, c'est bien.

Sinon j'ai bien du mal à percevoir la prospérité d'une action judiciaire menée à l'encontre de cet opérateur en avouant avoir triché.

Pour 50 euros.